

Année universitaire : 2023-2024

Composante : UFR MEDECINE

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : Santé, diététique et physionutrition

Type de formation : Diplôme universitaire (DU)

Date du Conseil d'UFR : 2018

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires :

Responsable pédagogique : **Edwige Nicolle**

Régime : Formation continue

Modalités : E.learning

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		100
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Maîtriser les connaissances de base en nutrition, le rôle des nutriments (macro et micro) et celui des composés bioactifs essentiels à l'optimisation du fonctionnement de l'organisme.

- Etre capable d'adapter le conseil micro-nutritionnel de manière personnalisée en terme de prévention ou d'accompagnement des pathologies à composante nutritionnelle.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

2.2 Conditions d'admission

Diplôme pré-requis :

Diplôme de Diététique, de Soins Infirmiers et de Kinésithérapeutes, diplôme de préparateur en Pharmacie, Diplôme d'Ostéopathie.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : octobre à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 55 h (intégralement en e-learning)

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Module 1 : Acquisition des connaissances de base - Partie 1.

Module 2 : Acquisition des connaissances de base - Partie 2.

Module 3 : Focus sur les micronutriments et composés d'intérêt

Module 4 : Focus sur micronutriments et composés d'intérêt 2

Module 5 : Physionutrition de la sphère digestive et de la sphère émotionnelle

Module 6 : Physionutrition, immunité et inflammation

Module 7 : Autour de la grossesse

Module 8 : Prise en charge des déséquilibres hormonaux

Module 9 : Accompagnement du vieillissement

Module 10 : Contrôle du surpoids

Module 11 : Du syndrome métabolique au diabète de type 2

Module 12 : Physionutrition et risques cardiovasculaires

Module 13 : Prise en charge nutritionnelle du sportif

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : non

Rapport de stage : non

Projets tuteurés : non

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

obligatoire

Absences aux examens :

Evaluation : à chaque module test d'autoévaluation en QCM ou de questions ouvertes et courtes (QROC).

Au-dessus d'une défaillance à une évaluation de contrôle continue , la note 0 sera appliquée en cas de défaillance aux autres contrôles) concernés.

La durée de l'accès au test ainsi que la durée du test seront limités dans le temps. Environ 6 h

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Mi- juillet pour la première session

Fin septembre pour la deuxième session

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le diplôme sera acquis pour une note à l'examen final supérieure ou égale à 10/20.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement est soumis à l'accord du responsable pédagogique sous réserve d'une réinscription aux conditions fixées par l'Université

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1200€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le (la) Président(e) de l'Université Grenoble Alpes.